

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 29 septembre 2022

Date d'affichage : 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André – FALCOZ Corine – GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – GRANGE Christian – GRANGE Michel

**Étaient représentés :** MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RETORNAZ Dominique) – CLAPPIER Pascal (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – POIROT Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) – RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

**Était absente excusée :** MAGNIN Carine

**Madame FALCOZ Corine est désignée secrétaire de séance.**

Délibération n° 22-10-099

**Objet : Budget eau et assainissement 2022 : décision modificative budgétaire N° 1**

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire.

Je vous présente la décision budgétaire modificative n°1 sur le budget de l'eau et de l'assainissement, qui consiste en des ouvertures de crédits afin de prendre en compte de nouvelles recettes et dépenses.

Cette décision modificative se présente comme suit :

Désignation	Dépenses			
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6156 : Maintenance	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-21561-105 : DIVERS TRAVAUX EAU POTABLE	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315-105 : DIVERS TRAVAUX EAU POTABLE	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-141 : CONDUITE AEP RESERVOIR CHARMETTES	88 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-143 : SECURISATION DESSERTE EN EAU POTABLE SECTEUR COL TELEGRAPHE	0,00 €	3 050,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>88 050,00 €</b>	<b>53 050,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>88 050,00 €</b>	<b>73 050,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-15 000,00 €</b>		<b>-15 000,00 €</b>

Cette décision modificative n°1 s'équilibre à :

- 0 € en section de fonctionnement,
- - 15 000 € en section d'investissement,

Ce qui modifie l'équilibre du budget de l'eau et de l'assainissement 2022 comme suit :

- 911 412,16 € en section de fonctionnement,
- 1 415 569,51 € en section d'investissement.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 29 septembre 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 29 septembre 2022,

Où l'exposé de Madame Rivas,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- d'approuver la décision modificative budgétaire n°1 sur le budget de l'eau et de l'assainissement, telle que présentée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 07/10/22

Publication : 07/10/22

Valloire, le 07/10/22

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

